

“ Notre ingénieur est un fou, un libertin, un débauché, dont il faut souffrir parce que nous en avons affaire. Vous ne devez pas ajouter aucune foi à tout ce qu’il vous écrira contre qui que ce soit ne faisant rien que par caprice. C’est un panier percé. Cependant il travaille admirablement bien de la main et fort vite quand il veut. Monsieur de Vauban vous peut bien rendre compte de son caractère d’esprit. Si je ne l’avais logé chez moi et ne le nourrissais pas, je n’en aurais jamais pu rien tirer, devant partout. M. l’intendant vous rendra compte de la manière qu’il a fait couvrir notre magasin, la couverture de pierre faite en pavé n’ayant pas été suffisante pour empêcher l’eau de pénétrer dans les jointures outre que la chaux et le ciment qu’on y a employé ne résiste point du tout à la gelée en ce pays. C’est une chose que j’ai vu en plusieurs endroits depuis que je suis ici. ” (1)

Le 8 mars 1688, le roi ordonnait à Villeneuve de repasser en France. Il partit après le 27 juin 1688, car, à cette date, on le voit signer comme témoin à un acte de Genaple.

Il faut croire que là-bas Villeneuve fit jouer certaines influences puisqu’au mois de mars 1691 il se rembarqua pour la Nouvelle-France.

L’intendant Champigny ne lui fit pas une trop belle réception, s’il faut en croire le mémoire suivant présenté à M. de Pontchartrain :

“ Le sieur de Villeneuve, ingénieur du roi, remontre à Votre Grandeur, qu’au mois de mars 1691, il fut envoyé au Canada pour le service du roi. Aussitôt son arrivée M. le comte de Frontenac le fit reconnaître suivant l’ordre de Sa Majesté, ce que M. l’intendant refusa de faire, quoique cet ordre lui fut aussi adressé.

---

(1) *Correspondance générale*, vol. 9, p. 20.